

## Gouvernements des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires ont presque tous élaboré des stratégies de développement durable ou de conservation ou sont en voie de le faire. Chacun vise à sa manière l'intégration environnement-économie.

Au cours des 20 dernières années, toutes les provinces et un territoire ont également adopté des lois sur l'évaluation environnementale. La plupart de ces lois prescrivent l'adoption de mécanismes favorisant la participation du public aux évaluations et l'examen, par des entités indépendantes, des évaluations qui s'avèrent complexes ou encore qui retiennent beaucoup l'attention de la population ou des médias. Souvent, les gouvernements prévoient l'application de mécanismes de médiation et de résolution des conflits tout au long du processus d'évaluation.

Par ailleurs, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont amorcé d'autres initiatives visant la prise de décisions intégrée, dont voici des exemples :

- Il a été question dans des rapports précédents du rôle de la commission responsable des ressources et de l'environnement de la Colombie-Britannique. Celle-ci a recours aux plans régionaux d'aménagement du territoire dans le processus de prise de décisions et à la participation du public à ce processus pour résoudre des conflits et promouvoir une approche globale et durable de la mise en valeur des ressources naturelles dans la province.
- En 1992, l'Alberta a adopté une vision globale de la protection de l'atmosphère, des eaux et des sols; elle a regroupé huit lois relatives à l'environnement dans l'*Environmental Protection Act*.
- La *Charte des droits environnementaux* de l'Ontario, qui a eu force de loi en février 1994, permet notamment :
  - d'obliger 14 ministères de la province à produire des énoncés de valeurs environnementales;
  - de créer un registre électronique public des projets de politiques et de lois ayant une incidence sur l'environnement;
  - de faciliter l'accès aux tribunaux;
  - de créer un poste de commissaire à l'environnement relevant de l'Assemblée législative et chargé d'enquêter sur les présumées contraventions aux lois environnementales.

Au Canada, il arrive souvent que les gouvernements collaborent à l'élaboration de solutions nationales à des problèmes nationaux et internationaux. On cherche aussi à harmoniser les lignes de conduite et les cadres de réglementation dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités de gestion de l'environnement dans l'ensemble du pays. Dans ce sens, on a conclu de nombreux accords de collaboration fédéraux-provinciaux.